71e Année. — N° 170. Le numéro : 20 centimes SAMEDI 19 JUIN 1926.

SUCRE BERNARD DEPUIS 1679 LE MEILLEUR PLUS BLANC

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 — France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 — Union postale ..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS — ROUBAIX..... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. — TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. — LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. — Chèques postaux 87 Lille

Malgré la hausse continue des chaussures la Maison AU SOLDEUR a l'audace de maintenir ses prix modérés !
33, Rue Pierre-Motte — ROUBAIX —

LA FRANCE victime des politiciens

M. Briand [illegible] entreprise. Après [illegible] un moment, de [illegible] un ministère d'union sacrée, [illegible] de former un Cabinet de large concentration. [illegible] M. Poincaré [illegible] M. Herriot.

Cette trêve des partis [illegible] Apportée par une [illegible] gouvernement [illegible] élaboré et [illegible] éléments [illegible] par des personnalités [illegible] leurs positions [illegible] résultats d'une [illegible].

Malheureusement, [illegible] abandonnée. [illegible] par la coterie des [illegible] radicaux-socialistes, M. Herriot [illegible] entendre. M. Briand a dû passer la main. Il conseilla même à M. Doumergue de faire appel à M. Herriot. Le Président de la République a donc chargé le président de la Chambre de former le ministère.

Le temps [illegible] « à la Briand » [illegible] économique. Il est évident que [illegible] à l'intérieur et le prestige à [illegible] ne pèse des événements [illegible]. Mais, [illegible] le luxe de tant[illegible] parlementaires.

La [illegible] confiance [illegible] Un gouvernement [illegible] radical-socialiste [illegible] c'est la [illegible] qui a donné à [illegible] le second [illegible] tion de notre [illegible] peut être [illegible].

Il ne s'agit [illegible] de bon sens [illegible] tion. Les [illegible] que le bon sens [illegible].

Il ne s'agit [illegible] tricisme sur [illegible] conjoncture, les [illegible] Seul le programme [illegible] tion immédiate [illegible] taines personnalités [illegible] sinon du [illegible] du Conseil [illegible] pas les [illegible] faire ou plutôt [illegible] faire. A quoi bon [illegible] les mêmes [illegible] l'horizon s'assombrit.

Mais, on a [illegible] pointées [illegible] qui nous empêchent [illegible].

Jean REBOUX.

LES CHANGES

	JEUDI	VENDREDI
DOLLAR	35.11	36.00
LIVRE	170.95	175.45
BELGIQUE ...	101.30	102.10

Le général Pershing en France

Cherbourg, 18 juin. — Le général Pershing est arrivé [illegible] été salué à son bord [illegible] de Margueritte. M. [illegible] et [illegible].

Une jeune fille, M[illegible] du commandant [illegible] nom de la Fédération [illegible] des Anciens Combattants, dans un [illegible] d'un ruban aux couleurs américaines, une gerbe de fleurs tricolores.

Le général Pershing

Le général Pershing se rend, en automobile, à Paris, et ira visiter les emplacements des monuments américains commémoratifs sur le front français.

Mlle SUZANNE LENGLEN va être présentée à la Cour d'Angleterre

Londres, 18 juin. — Suzanne Lenglen qui, comme on le sait, prendra part la semaine prochaine aux [illegible] Tennis de Wimbledon, sera présentée [illegible] à la Cour, au Palais Buckingham, par l'ambassadeur de France.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

LES RADICAUX FONT ÉCHEC A M. BRIAND et M. Herriot accepte la mission de former le Cabinet

Paris, 18 juin. — M. Briand a repris ses consultations vendredi matin. A 10 heures, il a reçu M. Raymond Poincaré. L'entrevue entre les deux anciens présidents du Conseil s'est prolongée pendant trois quarts d'heure. A 10 h. 45, l'ancien président de la République a quitté le quai d'Orsay, se refusant, comme toujours, à toute déclaration.

Les radicaux-socialistes interdisent à M. Herriot l'entrée dans un Cabinet Briand

Paris, 18 juin. — Une importante réunion des parlementaires et des membres du Comité [illegible]

M. Briand [illegible] de l'Elysée

[illegible] Palais-Bourbon, M. Herriot y a reçu [illegible] la délégation a duré de 10 heures à 12 h. 15.

[illegible] de la réunion du parti radical et radical-socialiste :

M. Herriot [illegible] M. Briand [illegible] M. Poincaré [illegible] du Conseil [illegible] par les partis [illegible] faire ou plutôt [illegible] faire. A quoi bon [illegible] les mêmes [illegible] l'horizon s'assombrit.

Mais, on a [illegible] pointées [illegible] qui nous empêchent [illegible].

Le groupe radical a estimé que dans les [illegible] M. Briand, il était préférable, dans l'intérêt du pays et du parti républicain, que ce dernier, président de la Chambre des députés, déclare n'être opposé.

Le groupe a conclu que la situation politique [illegible] et s'est rallié à l'ordre [illegible] précédemment adopté à l'unanimité par la gauche démocratique du Sénat, et ainsi conçu :

« Le groupe [illegible] politique [illegible] République [illegible] 2 [illegible] Chambre [illegible] Sénat [illegible] des mesures inspirées d'un [illegible] Gouvernement [illegible] coalition. »

A quatre [illegible] M. Herriot [illegible] M. Briand [illegible] M. Herriot.

M. HERRIOT REFUSE

[illegible] M. Herriot s'est rendu au quai d'Orsay, où il a conféré pendant environ une heure avec M. Briand.

Le président de la Chambre a communiqué à ce dernier le [illegible] par le groupe [illegible] pouvoir accepter l'offre qui lui avait été faite [illegible] dans le nouveau cabinet.

LES RADICAUX EXPLIQUENT LEUR ATTITUDE

Paris, 18 juin. — D'après les commentaires faits dans les couloirs par plusieurs assistants, il semble, dit l'agence Havas, que le parti radical-socialiste n'ait pas renoncé systématiquement à toute collaboration à un ministère de large concentration républicaine, mais qu'il ait surtout présenté les objections sur la conception qui présidait à la constitution du cabinet. Ces objections visaient le choix des personnes, ainsi que l'absence de programme. C'est ce qui ressort également de la délibération de ce matin, qui fut d'ailleurs assez confuse.

M. Herriot fit tout d'abord part des conversations qu'il avait eues hier, avec M. Aristide Briand. Il rappela qu'il le président du Conseil, après avoir envisagé la formation d'un cabinet d'union nationale dans la matinée, avait dû renoncer, l'après-midi, à cette idée, à la suite du refus des socialistes d'entrer dans la combinaison.

M. Briand avait alors prié M. Herriot d'envisager sa participation à un ministère de large concentration et avec de hautes personnalités politiques comme MM. Poincaré, Barthou, etc. M. Herriot indiqua à la réunion qu'il n'avait voulu prendre aucune résolution sans consulter ses amis politiques et que, pour sa part, il était prêt à servir les intérêts supérieurs du pays parallèlement à ceux de son parti.

En ce qui le concerne, il n'était nullement hostile à une large concentration républicaine de gauche, mais il ne considérait pas comme indispensable son entrée dans les conseils du Gouvernement pour y représenter le parti dont il est le chef. D'autres de ses membres pourraient tout aussi bien être désignés pour en faire partie, si sa présence à la présidence de la Chambre était jugée nécessaire.

Après les déclarations de M. Herriot s'engagea une discussion, au cours de laquelle plusieurs orateurs prirent la parole pour traiter des sujets variés.

C'est ainsi que MM. Georges Bonnet, Nogaro, Margaine s'occupèrent de la situation financière, de la stabilisation monétaire et du programme financier minimum du parti radical-socialiste.

L'avis général du groupe fut qu'il n'était pas possible de s'engager dans une combinaison ministérielle sans connaître précisément les intentions du futur ministre des Finances.

Par ailleurs, M. Frankin-Bouillon exposa une fois de plus la conception d'un ministère d'union nationale dont, envers et contre tous, il demeure partisan et qu'il croit encore réalisable. Plusieurs militants [illegible] aussi, et un ordre du jour fut proposé en termes explicites : il indiquait que dans les circonstances présentes, de même que l'opinion publique, le parti radical-socialiste, sans jeter d'exclusive sur personne, montre dans sa confiance pleine et entière, soit à son chef M. Herriot, soit, à son défaut, à l'un de ses lieutenants.

Une nouvelle et vive discussion eut lieu à propos de cet ordre du jour. A cette occasion, plusieurs assistants firent observer que la partie de l'opinion publique [illegible] pas que M. Poincaré pût faire [illegible] combinaison dans laquelle se trouverait M. Herriot, en raison des divergences de vues qui les séparent et qui apparaîtraient comme inconciliables.

Cette opinion ayant été partagée par la majorité de la réunion, il fut convenu que la déclaration du groupe serait modifiée, sans [illegible] M. Poincaré afin de ne gêner en rien l'action de M. Briand. La nouvelle rédaction [illegible] simplement que dans les conditions [illegible] présentait actuellement le projet de M. Briand, M. Herriot ne pouvait accepter l'offre qui lui était faite.

ET M. BRIAND RENONCE

Paris, 18 juin. — En présence du refus de M. Herriot, M. Briand estime [illegible] pas à pousser plus avant ses pourparlers et la combinaison qu'il avait envisagée [illegible] irréalisable.

Et il s'est rendu à l'Elysée, pour informer le président de la République.

Pourquoi M. Briand n'a pas réussi à former le Cabinet

« Je vais, a-t-il dit, réaliser mon vœu le plus cher et recouvrer ma liberté. »

Paris, 18 juin. — En quittant l'Elysée, à 15 h. 30, et après s'être entretenu avec le président de la République, M. Briand a fait [illegible]

M. Renaudel aux prises avec un journaliste

[illegible] M. Herriot [illegible] M. Briand [illegible] M. Herriot a [illegible] programme [illegible] M. Briand, qui [illegible] Président de la Chambre [illegible] Président de la Chambre est revenu [illegible] pour me faire connaître [illegible] groupe avait voté une résolution [illegible] résultait que son président ne devait [illegible] collaboration à la combinaison [illegible] envisagée.

Dans ces conditions, comme cette combinaison [illegible] la signification d'une trêve politique [illegible] que la considérait dans mon esprit [illegible] constituer le point de [illegible] Gouvernement, me faisant défaut, je ne pouvais pas [illegible] au Président de la République de me demander de renoncer à me charger de la mission qu'il m'avait fait l'honneur de me confier.

Le groupe de la Chambre le plus important [illegible] ayant considéré que son chef ne [illegible] à la formule que j'avais proposée, il est évident qu'il [illegible] le pouvoir. Le Président de la République est trop [illegible] de la Constitution pour ne pas tenir compte de cette indication. Quant à moi, je vais [illegible] plus [illegible] ma liberté.

M. HERRIOT A L'ÉLYSÉE

Paris, 18 juin. — M. Herriot, ayant pu [illegible] dans la mission que lui avait confiée le Président de la République de former le cabinet, M. Doumergue a fait mander, à l'Elysée, M. Edouard Herriot.

Le président de la Chambre est arrivé à 3 h. 40.

Le Président de la Chambre accepte « en principe » la mission de former le Cabinet

Paris, 18 juin. — En quittant l'Elysée, à 6 h. 30, après avoir conféré pendant plus d'une heure avec le président de la République, M. Edouard Herriot a déclaré qu'il accepte, en principe, la mission que lui avait confiée M. Gaston Doumergue, de constituer le cabinet.

M. Herriot a repris à 7 h. 30 de l'après-midi, à l'hôtel de la présidence de la Chambre, MM. Renoult, Sarraut, Maginot et C. Chautemps.

A 8 h. 15, M. Herriot a quitté le Palais-Bourbon pour rendre visite au président du Sénat.

M. Herriot n'est pas qualité pour ramener la confiance », dit l'Union Républicaine

Paris, 18 juin. — Le groupe de l'Union républicaine à la Chambre, a voté l'ordre du jour suivant :

Le Groupe de l'Union Républicaine Démocratique de la Chambre, réuni le 18 juin 1926, sous la présidence de M. Louis Marin, considère que M. Herriot n'est pas qualifié pour ramener la confiance indispensable au salut du franc, ni pour réaliser l'union réclamée par le pays pour le redressement financier, et qu'au surplus ce choix ne serait pas conforme aux indications répétées données par les dernières majorités parlementaires.

M. Herriot, vu par Cabrol

[illegible] M. Herriot [illegible] M. Poincaré [illegible] M. Briand. La nouvelle rédaction [illegible] simplement que dans les conditions [illegible] présentait actuellement le projet de M. Briand, M. Herriot ne pouvait accepter l'offre qui lui était faite.

ET M. BRIAND RENONCE

Paris, 18 juin. — En présence du refus de M. Herriot, M. Briand estime [illegible] pas à pousser plus avant ses pourparlers et la combinaison qu'il avait envisagée [illegible] irréalisable.

Et il s'est rendu à l'Elysée, pour informer le président de la République.

Pourquoi M. Briand n'a pas réussi à former le Cabinet

« Je vais, a-t-il dit, réaliser mon vœu le plus cher et recouvrer ma liberté. »

Paris, 18 juin. — En quittant l'Elysée, [illegible]

AU MAROC

CHECHAOUEN occupé par les troupes françaises

La « Voz de Guipuzcoa » publie une dépêche de Tétouan, annonçant que les troupes françaises ont occupé Chechaouen. La dépêche ajoute que les forces espagnoles, commandées par le général Castro Girona et appuyées par des colonnes françaises, vont effectuer une opération qui aura pour but de relier par terre les zones orientale et occidentale du protectorat espagnol.

Une mère abandonnée se jette à la Seine avec son enfant

Paris, 18 juin. — Mlle Lucie Martin, 23 ans, que son ami avait abandonnée et qui était dénuée de toutes ressources, s'est jetée dans la Seine du pont d'Austerlitz avec son enfant, Gisèle, âgée d'un an.

Le marinier Jules Cleuzet a pu sauver la mère et le bébé qui sont soignés à la Pitié.

Est-il vrai que le charbon français des mines du Nord file vers l'Angleterre ?

La « Liberté » affirme qu'en ce moment d'importantes expéditions de charbon sont faites des mines du Nord en Angleterre. Nous reproduisons, à titre d'information et sous les plus expresses réserves, l'essentiel de la note que publie « la Liberté » :

Nous sommes en mesure d'affirmer que de premières et importantes expéditions (de charbon), ont eu lieu de nos mines du Nord vers l'autre côté de la Manche.

...Résultat : l'approvisionnement de l'Angleterre pâtira moins de la grève de ses mineurs, mais les chantiers de la Seine, des départements limitrophes, ainsi que de l'Est et de l'Ouest, ne recevront plus rien de notre grand bassin minier.

...Or, les charbons français, déjà à des prix exorbitants, ont subi le 15 mai et le 1er juin, deux augmentations de 20 fr. environ par tonne. Il est probable qu'une nouvelle hausse de même proportion se produira bientôt, [illegible] à une augmentation de 20 fr. [illegible] charbons belges, et elle se répercutera marché [illegible] chez nous, par suite des accords entre les comités belges et les comités français.

Que sera-ce quand s'amplifiera l'exode de nos charbons vers l'Angleterre ?

LA CONQUÊTE DE L'AIR

PELLETIER-DOISY EST ARRIVÉ A PÉKIN

Pékin, 18 juin. — Pelletier Doisy est arrivé à 10 heures.

11.000 kilomètres en sept jours

Le sous-secrétariat de l'Aéronautique a reçu un télégramme annonçant l'arrivée à Pékin, dans la matinée, de Pelletier Doisy et de Carol. Après un voyage fatigant, l'aviateur a couvert environ 11.000 kilomètres en sept jours et huit étapes. Il abandonne l'idée de gagner Tokio et ne reviendra pas à Paris par la voie des airs.

LE LIEUTENANT THORET EST REVENU A SON POINT DE DÉPART

Paris, 18 juin. — Le lieutenant Thoret est arrivé à midi, à Villacoublay.

LA DÉFENSE DES DROITS DES SINISTRÉS

Les représentants des Chambres de Commerce des dix départements dévastés par la guerre, d'Alsace et de Lorraine, se sont réunis à Lille

Une importante réunion, présidée par M. Alfred Descamps, président de la 1re Région économique, a groupé, jeudi, les représentants des Chambres de Commerce des régions dévastées, d'Alsace et de Lorraine. Une importante délibération a été adoptée, disant notamment :

Soucieux de maintenir et de défendre les droits constamment menacés des sinistrés contre les tentatives multiples, entreprises et poursuivies pour obtenir la révision de la loi des dommages de guerre, ainsi que la réduction directe ou indirecte des indemnités légalement et définitivement allouées.

Se font un devoir d'élever une énergique protestation contre les mesures rétroactives, mises successivement en œuvre par l'Administration pour aboutir à la reprise des indemnités, soit par voie légale, soit par décision de justice, soit sous forme d'impôts.

Ils rappellent que la loi du 2 avril 1924, instituant la révision de certaines indemnités de dommages de guerre, est une loi exceptionnelle et rétroactive qui a méconnu, par [illegible] même, les engagements pris par l'Etat et que les sinistrés étaient en droit absolu de considérer comme définitifs ; qu'elle a été détournée de son but par le Comité central de préconciliation, lequel l'étend abusivement, notamment sous prétexte de connexité et se prononce systématiquement pour des abattements considérables et injustifiés ; ils demandent en conséquence que la loi du 2 mai 1924 soit abrogée ou tout au moins modifiée dans ses dispositions contraires à la loi du 17 avril 1919.

Ils s'élèvent contre tout projet de révision totale ou partielle ; et croient devoir signaler une fois de plus les arguments développés à ce sujet, dans leur protestation du 21 octobre 1925 contre le projet de budget n° 1966, qui contenait des atteintes d'une gravité exceptionnelle aux droits reconnus des sinistrés et qui a pu être écarté.

Ils constatent aussi que l'Administration centrale des régions libérées s'efforce de diviser les sinistrés, en les attaquant par catégories successives.

Après nombre de considérants, les représentants des Chambres de commerce, approuvant les réclamations adressées en leur nom, par lettres des 22 et 27 mai 1926, au ministre des Finances par M. le Président de la première région économique, insistent pour qu'il soit mis fin à l'envoi des questionnaires et à toute action de l'administration des contributions directes, et prient instamment M. le Ministre des Finances de donner des instructions à cet effet.

Elevant le débat, les représentants des Chambres de commerce des dix départements dévastés par la guerre et d'Alsace et de Lorraine.

Déclarent de nouveau que toutes les mesures tendant à la révision des dommages de guerre ou à la reprise des indemnités sous une forme quelconque, violent le principe de la non-rétroactivité des lois, proclamé par l'article 2 du Code civil, ainsi que le principe de la solidarité nationale affirmé par l'article premier de la loi du 14 avril 1919.

Demandent une fois de plus et avec insistance sérieuse que l'Etat renonce enfin à toute tentative de reprendre directement ou obliquement les indemnités de dommages de guerre, légalement dues, et qu'il respecte la loi du 17 avril 1919, charte des sinistrés.

Un nouveau coup d'Etat au Portugal

Lisbonne, 18 juin. — Une nouvelle tentative insurrectionnelle a éclaté. Le général Gomez Costa a envoyé une lettre au commandant Cabecadas, en le priant de démissionner et en lui annonçant son intention d'assumer personnellement les fonctions de président du Conseil et de ministre de l'Intérieur.

Il a ensuite occupé certains points stratégiques et a fait entrer ses troupes dans la capitale.

L'Etat de siège a été proclamé. Tous les ministères sont occupés par les troupes révolutionnaires. Le président du Conseil a décidé d'abandonner le pouvoir entre les mains du général, ministre de la Guerre.

La contribution volontaire

Les établissements A. et E. Motte, de Roubaix souscrivent une *somme de 200.000 fr.*

M. le Préfet du Nord a reçu des établissements du Groupe Albert et Eugène Motte, de Roubaix, la lettre suivante :

Nous avons l'honneur de vous informer que par l'entremise de la Société Générale, les Etablissements de notre groupe font parvenir au service compétent de votre administration au titre de la contribution volontaire une somme globale de 200.000 francs répartie comme suit :

Alfred Motte & Cie, Roubaix....	50.000 fr.
Alf. Motte fr. et J. Porisse, Rx	50.000 »
Motte et Blanchot, Roubaix.....	30.000 »
Etienne Motte et Cie, Rx.....	30.000 »
Les Fils d'Alfred Motte, Rx.....	30.000 »
Eugène Motte et Cie, Tourcoing	10.000 »
Etablissements du Groupe A. et E. Motte.....	200.000 fr.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

Pour Albert et Eugène Motte,
(Signé) : Fernand Motte.

Le beau geste d'un Américain reconnaissant envers la France

Un Américain, de passage en France, a [illegible] le voyage de Paris à Rambercourt [illegible] pour assister à la cérémonie que présidait M. Poincaré.

Après avoir entendu le discours que celui-ci y a prononcé sur les dettes interalliées, il lui a envoyé un chèque de 10.000 dollars, soit, au cours actuel, plus de 350.000 francs, comme contribution volontaire, et a exprimé le désir que ce versement fut simplement indiqué comme « celui d'un Américain, qui se sent, du fait de la guerre, à jamais endetté envers la France ».

Si M. Caillaux dit vrai, l'Etat pourra payer aux sinistrés 12 ou 14 milliards, en titres

[illegible] que M. Joseph Caillaux, ancien ministre des Finances, a publiée dans le journal italien « Le Siècle », nous extrayons le passage suivant :

Nous devons encore aux sinistrés des provinces envahies une vingtaine de milliards de francs. Par bonheur, l'Etat sera en mesure de satisfaire à ses engagements pour douze ou quatorze milliards en remettant des titres aux intéressés. Je crois que pour le restant de la somme, on pourra recourir à un emprunt. L'annuité relative tant à cet emprunt qu'aux titres remis sera couverte par les ressources que nous fournit d'application du plan Dawes. Les entrées des réparations laisseront encore une somme suffisante pour faire face aux obligations.

L'arrivée à Chicago du train des cardinaux

Chicago, 18 juin. — Le train spécial, dit des Cardinaux, à bord duquel avaient pris place le légat du Pape et divers autres prélats, est arrivé.

Les prélats ont été salués par les acclamations, par le carillon des cloches des églises et par le sifflement des sirènes. Ils se sont rendus à la cathédrale. L'enthousiasme est tel, qu'à un certain moment la foule a rompu le cordon de police et arrêté temporairement le cortège.

Les cardinaux Dubois et Charost se rendent au Canada

Chicago, 18 juin. — Le cardinal Dubois, archevêque de Paris, et le cardinal Charost, archevêque de Rennes, accompagnés de nombreux prélats européens, se rendront à Montréal et à Québec, après le Congrès eucharistique.

Cinq voyageurs brûlés vifs dans un wagon-lit

Los Angeles (via Londres), 18 juin. — L'Express Continental a pris feu aujourd'hui, pendant le voyage à Salt-Lake-City. Une panique se produisit dès qu'on s'aperçut du sinistre et nombre de personne se jetèrent par les portières avant l'arrêt du convoi. Les flammes ont entièrement dévoré un des wagons-lits, dans lequel cinq voyageurs furent brûlés vifs.

Le XXe Tour de France cycliste

LES DIX-SEPT ÉTAPES DU TOUR DE FRANCE

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est d'Evian-les-Bains que nos vaillants cyclistes prendront leur essor vers Metz.

Les géants de la route ont défilé hier à Paris, entouré, de milliers d'cyclistes et, jusque la gare du P.L.M., ce fut une ovation sans fin. M. Henri Desgranges, directeur de l'« Auto » et les nombreux journalistes qui suivent cette épreuve, procédèrent à l'embarquement de cette véritable caravane sportive ; à 8 h. 10, le train s'ébranla vers Evian.

Comme les années précédentes, le « Journal de Roubaix » affichera devant ses bureaux les résultats, au fur et à mesure de leur arrivée.